



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le :

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme JONNIAUX - M. GACHET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme LEHNERT à M. RENAUDIN

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

**OBJET : AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

N° Acte : 7.1

Délibération n°23-178

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction comptable M57
Vu le Budget Primitif et les Décisions Modificatives du Budget Principal sur l'exercice 2023

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art L1612-1) prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme (AP), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les crédits ouverts (BP+DM1+DM2) à la section d'investissement sur l'exercice 2023 du Budget Principal s'élèvent à 28 451 573,98 € ventilés en :

- 14 247 880,81 € de crédits sur des opérations budgétaires hors AP,
- 13 289 935,00 € de crédits sur des opérations budgétaires sur AP
- 913 758,17 € de crédits hors opérations budgétaires sur les chapitres 20, 204, 21, 26 et 27.

En conséquence, le montant maximum des dépenses susceptibles d'être engagées, liquidées, et mandatées avant le vote du Budget Primitif 2024 est de 8 220 388,08 € selon l'affectation détaillée ci-dessous :

Code opération M57	Libellé opération M57	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM1 + DM2)	ASI 2024	
000108	ACQUISITION PARC AUTO	400 000,00	100 000,00	
000112	INFORMATIQUE ET RESEAUX	915 000,00	228 750,00	
000114	ESPACES PUBLICS URBAINS ET NATURELS	1 320 000,00	330 000,00	
000116	MOBILIER ET MATERIEL	585 000,00	146 250,00	
000117	TRAVAUX ANNUELS	1 818 620,60	454 655,15	
000118	MAINTENANCE DES BATIMENTS	3 672,21	918,05	
000119	REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX	850 000,00	212 500,00	
000124	TRAVAUX DE CHAUFFAGE	850 000,00	212 500,00	
000130	CTM	900 000,00	225 000,00	
000133	OPERATIONS GENERALES DE VOIRIE	1 360 000,00	340 000,00	
000137	RESEAUX ET VIDEOPROTECTION	200 000,00	50 000,00	
000143	REHABILITATION LEO LAGRANGE	170 000,00	42 500,00	
000152	TENNIS	240 000,00	60 000,00	
000156	INFORMATISATION DES ECOLES	100 000,00	25 000,00	
Hors AP	000161	MISE EN ACCESSIBILITE ESPACE PUBLIC- BATIMENT ERP	80 000,00	20 000,00
	000162	STADE SYNTHETIQUE	180 000,00	45 000,00
	000165	MAITRISE DE L'ENERGIE	200 000,00	50 000,00
	000169	RESTRUCTURATION G.SAND	2 280,00	570,00
	000173	AGRANDISSEMENT DES CIMETIERES	945 000,00	236 250,00
	000175	TRAVAUX FALAISE	70 000,00	17 500,00
	000181	REHABILITATION BATIMENT LE ROMARIN	1 600 000,00	400 000,00
	000186	REHAB GS AUBRAC	600 000,00	150 000,00
	000189	EQUIPEMENTS SPORTIFS	100 000,00	25 000,00
	454111	TRAVAUX PERIL IMMINENT	20 000,00	5 000,00
458114	CONVENTION TTMO RUE ITALIE PORTUGUAL	603 308,00	150 827,00	
45813	CONVENTION GESTION EAU PLUVIALE METROPOLE	85 000,00	21 250,00	
45816	CONVENTION GESTION ZONES ACTIVITES METROPOLE	50 000,00	12 500,00	
Sous total opérations budgétaires hors AP		14 247 880,81	3 561 970,20	
	Chapitre 20	5 000,00	1 250,00	

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Hors opération M57	Chapitre 204	7 000,00	1 750,00
	Chapitre 21	899 508,17	224 877,04
	Chapitre 26	1 250,00	312,50
	Chapitre 27	1 000,00	250,00
Sous total hors opérations budgétaires hors AP		913 758,17	228 439,54
Su r AP	000171 AMENAGEMENT DES BORDS DE L'ETANG	3 964 935,00	1 321 645,00
	000178 PROTOCOLE PREFIGURATION PRU 2	5 000,00	1 666,67
	000179 GS LES PINS	9 070 000,00	3 023 333,33
	000190 GRAND PARC URBAIN	250 000,00	83 333,33
	Sous total opérations budgétaires sur AP	13 289 935,00	4 429 978,33
Total général		28 451 573,98	8 220 388,08

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour, 4 Contre (FERAL Patrick / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier) et 4 Abstentions (GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe / WAHARTE Stéphane)

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2024 à hauteur de 8 220 388,08 € selon l'affectation prévue dans le tableau ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI




POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 15/12/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



